
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2018**

Date de convocation :

Le 30/11/2018

NOMBRE :

- conseillers titulaires : 89
- de présents : 56
- de votants : 66

- conseillers suppléants : 17

- de présents : 3
- de votants : 0

N° d'inscription de l'acte soumis
à l'obligation de transmission
au Représentant de l'Etat :

CC32018698-1882

Secrétaire de Séance :

Renée STIEVENART

Nos Réf : DAG/MC/CM

OBJET :

- Aménagement de l'espace
communautaire
- Urbanisme
- Débat sur les orientations
modifiées de
développement
économique du Projet
d'Aménagement et de
Développement Durables
(PADD) du PLU
intercommunal

Reçue en Sous-Préfecture
par voie dématérialisée le

17 DEC. 2018

L'an deux milles dix-huit, le sept décembre, à dix-sept heures, le Conseil communautaire s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Laurent DEGALLAIX**, Président, suite à la convocation qui lui a été faite six jours à l'avance

Etaient présent(e)s en qualité de conseillers titulaires (56) :

M. Pierre-Michel BERNARD (Anzin), M. Bruno LEVANT (Anzin), Mme Liliane ANDRE (Artres), Mme Renée STIEVENART (Aubry-du-Hainaut), Mme Anne GOZÉ (Aulnoy Lez Valenciennes), M. Ahmed RAHEM (Aulnoy Lez Valenciennes), M. Michel DOMIN (Beuvrages), M. Léon HOFFMANN (Beuvrages), Mme Sylvia DUHAMEL (Bruay-sur-l'Escaut), Mme Emmanuelle GILSON (Bruay-sur-l'Escaut), M. Francis LEGRAND (Bruay-sur-l'Escaut), M. Patrick DRUESNE (Bruay-sur-l'Escaut), Mme Marie Andrée CHOTEAU (Conde-sur-l'Escaut), M. Grégory LELONG (Conde-sur-l'Escaut), Mme Liliane DUBUS (Conde-sur-l'Escaut), M. Alain DEE (Crespin), Mme Nathalie JACQUART (Crespin), M. Maurice HENNEBERT (Estreux), M. Fabrice ZAREMBA (Fresnes sur Escaut), M. Jacques SCHNEIDER (Hergnies), M. Philippe BAUDRIN (Maing), Mme Corinne COLLET DONNAINT (Maing), M. Jean-Noël VERFAILLIE (Marly), M. Eric HENNION (Monchaux sur Ecaillon), M. Eric STIEVENART (Onnaing), M. Xavier JOUANIN (Onnaing), M. Jean-Charles LAMBECQ (Onnaing), Mme Mélanie CINARI (Onnaing), Mme Isabelle CHOAIN (Prouvy), M. Alain BOURGUIN (Quarouble), Mme Dominique JOSPIN (Quarouble), M. Jean-Pierre DONNET (Quiévrechain), M. Joël GAILLET (Quiévrechain), M. Guy HUART (Rombies et Marchipont), M. Hervé BROUILLARD (St Saulve), M. Eric-Dominique DEBURGE (St Saulve), Mme Cécile GALLEZ (St Saulve), M. Joël SOIGNEUX (Saultain), M. Gérard DELMOTTE (Sebourg), M. José DUBRULLE (Thivencelle), M. Laurent DEGALLAIX (Valenciennes), M. Jean-Marcel GRANDAME (Valenciennes), Mme Nadine LERAY (Valenciennes), M. Pascal VANHELDER (Valenciennes), M. Olivier MARLIERE (Valenciennes), Mme Sophie MERIAUX (Valenciennes), M. Armand AUDEGOND (Valenciennes), Mme Monique HEGO (Valenciennes), M. Christian BISIAUX (Verchain-Maugré), Mme Arlette MARCANT (Vicq), M. David BUSTIN (Vieux-Condé), Mme Ghislaine SALINGUE (Vieux-Condé), M. Jacky SMIGIELSKI (Saint Aybert), M. Mattéo GUALANO (Valenciennes), M. Marc BURY (Petite Foret), M. Didier LEGRAND (Valenciennes)

Conseillers titulaires ayant donné pouvoir à un conseiller titulaire (10) :

M. Laurent DEPAGNE (Aulnoy Lez Valenciennes) donne pouvoir à M. Ahmed RAHEM (Aulnoy Lez Valenciennes), Mme Christelle SABRIE (Beuvrages) donne pouvoir à Mme Sylvia DUHAMEL (Bruay-sur-l'Escaut), M. Jean RICHARD (Curgies) donne pouvoir à M. Pascal VANHELDER (Valenciennes), Mme Nathalie KOPCZYNSKI (Hergnies) donne pouvoir à Mme Nathalie JACQUART (Crespin), M. Fabien THIEME (Marly) donne pouvoir à M. Joël GAILLET (Quiévrechain), M. Didier JOVENIAUX (Quérénaing) donne pouvoir à M. Laurent DEGALLAIX (Valenciennes), M. Jean Marie DUBOIS (St Saulve) donne pouvoir à Mme Cécile GALLEZ (St Saulve), Mme Ludivine BILLOIR (Valenciennes) donne pouvoir à Mme Aurore COLSON (Valenciennes), Mme Geneviève MANNARINO (Valenciennes) donne pouvoir à M. Armand AUDEGOND (Valenciennes), M. Guy BUSTIN (Vieux-Condé) donne pouvoir à M. David BUSTIN (Vieux-Condé),

Conseillers titulaires excusés (3) :

Mme Thérèse ZAOUÏ (Marly), M. Hervé MORMENTYN (Valenciennes), Mme Lysiane DEPARIS (Valenciennes),

Etaient présent(e)s en qualité de conseillers suppléants (3) :

M. Christian LERAT (Artres), M. Raymond ZINGRAFF (Aubry-du-Hainaut), M. Emmanuel COLPAERT (Verchain-Maugré),

Lors de sa séance du 12 avril 2018, le Conseil Communautaire a débattu sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration.

Cette discussion faisait suite à un premier débat d'orientations générales sur un avant-projet de PADD lors du Conseil Communautaire du 27 mars 2017.

En cohérence avec les orientations stratégiques du Projet d'Agglomération, les objectifs du PADD proposés s'articulent autour de trois grands axes :

- Axe 1 : Renforcer l'excellence économique et l'attractivité de l'agglomération et poursuivre le développement de l'emploi
 - o En confortant la compétitivité économique de l'agglomération
 - o En favorisant l'ouverture et le maillage du territoire par des transports multimodaux
 - o En maintenant une activité agricole dynamique
 - o En développant l'attractivité de l'agglomération par le sport, la culture et la complémentarité entre différentes formes de tourisme
- Axe 2 : Renouer durablement avec une nouvelle dynamique démographique et urbaine
 - o En affirmant une nouvelle ambition démographique pour l'agglomération
 - o En assurant un développement résidentiel équilibré et adapté
 - o En organisant un développement urbain économe en foncier
 - o En construisant la ville durable
- Axe 3 : Promouvoir une agglomération écoresponsable
 - o En valorisant le cadre naturel et agricole de l'agglomération
 - o En préservant les identités paysagères et architecturales du territoire
 - o En aménageant le territoire en limitant les risques et les nuisances.

Concernant en particulier les objectifs de développement économique, le PADD expose les options d'extension des zones d'activités structurantes pour le territoire, qui présentent des évolutions relativement aux orientations du SCoT pour les différents sites.

Parmi ces options, a été proposée une extension supplémentaire du PAVE 2 de 25 ha sur le territoire de Saint-Saulve, notamment compensée par le retrait d'une extension du site Bombardier initialement prévue, afin de respecter le compte foncier global du SCoT.

Suite à des discussions avec les agriculteurs concernés et arbitrage, ce scénario d'aménagement futur est reconsidéré. Il est ainsi finalement proposé de ne pas retenir d'extension du PAVE 2 à court ou moyen terme, en reportant cette perspective sur le plus long terme et en réaffectant les 25 ha visés au site Bombardier. Cette évolution du PADD aura pour effet de conserver dans le PLUi le zonage agricole sur la commune de Saint-Saulve.

Par ailleurs, le PADD ayant fait l'objet de nombreuses remarques des Personnes Publiques Associées, une réunion d'échange avec ces dernières a été organisée le 21 septembre 2018. Ceci afin de traiter les sujets de fond concernant essentiellement les objectifs de développement économique et leur compatibilité avec le SCoT. Cette réunion a également permis d'échanger sur les observations de forme du document.

Ces points ont été abordés lors de la Conférence intercommunale des Maires du 18 octobre 2018.



Ainsi fait et délibéré en séance les
jours, mois et an susdits
Le Président

Pour le Président,
La Vice-présidente déléguée
aux Ressources Humaines
et à l'Administration Générale

Renée STIÉVENART

Sur ces bases, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De débattre des orientations modifiées de développement économique du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du futur PLU intercommunal.
- De porter la synthèse du débat à la connaissance des communes et des Personnes Publiques Associées à l'élaboration du PLUi et participant aux instances collaboratives d'établissement du PADD.

Reçue en Sous-Préfecture
par voie dématérialisée le

17 DEC. 2018

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.